

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Présidence : Lucien Trompeter, doyen d'âge puis Michèle Kannengieser, élue maire

Nombre de conseillers en fonction : 29

Nombre de présents : 29 conseillers

Nombre d'absents : 0

Le quorum est atteint.

Présents :

Mesdames Katia BOSSUYT, Marianne BOUDAUD, Geneviève GABEL, Michèle KANNENGIESER, Sylvie KLEINPETER, Emma MEHREB, Linda MOLKI, Harmony OBERLE-BARBIER, Marie-Louise PICARD, Valentine RONZINO, Anne SANDER, Christine STROH, Sandra TOURNIER, Alexandra WAGNER, Pia WOLFF.

Messieurs Roger BODE, Marc BRIGEOT, Dominique DRIUTTI, Aurélien EBEL, Nicolas ESCHBACH, Vincent FISCHER, Alain HERRMANN, Camille MEYER, Jean-Philippe PASQUIER, Nathan PETIT, Alban ROTH, Jean-Philippe RUHLMANN, Lucien TROMPETER, François VIX.

Absent(s) : /

Ordre du jour :

1. Installation du Conseil Municipal élu le 15 mars 2026,
2. Transmission de la Présidence du Conseil au (à la) doyen(ne) d'âge,
3. Désignation du (de la) secrétaire de séance,
4. Désignation de deux assesseurs,
5. Election du Maire,
6. Détermination du nombre d'Adjoints au Maire,
7. Election des Adjoints au Maire,
8. Lecture de la charte de l' élu local,
9. Constitution de la commission communale des finances,
10. Election des membres de la commission de délégation de service public,
11. Comité du SIVU du temple et du centre communautaire du Ried nord pour l'entretien et la préservation de patrimoines culturels et cinéraires.

Début de la séance : 10h00

POINT N°1

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2026

Madame Michèle Kannengieser, maire sortante, procède à la lecture des résultats électoraux. Puis, elle déclare le conseil municipal installé dans ses fonctions.

POINT N°2

TRANSMISSION DE LA PRESIDENCE DU CONSEIL AU (A LA) DOYEN(NE) D'ÂGE

La présidence du conseil est confiée à M. Lucien Trompeter, doyen d'âge, qui accepte.
Il procède à l'appel nominatif, par ordre alphabétique, des membres du conseil municipal.
Il constate que le quorum est atteint.

POINT N°3

DESIGNATION DU (DE LA) SECRETAIRE DE SEANCE

A l'issue de l'installation du conseil, Monsieur Alain Herrmann est désigné secrétaire de séance.

POINT N°4

DESIGNATION DE DEUX ASSESSEURS

Afin de procéder aux élections du Maire et des Adjoints au Maire, il y a lieu de procéder à la désignation de deux assesseurs.

Le doyen d'âge propose de désigner Messieurs Nathan Petit et Alban Roth.

Messieurs Nathan Petit et Alban Roth sont désignés assesseurs.

POINT N°5

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Lucien Trompeter, président, rappelle l'objet principal de la séance qui est l'élection du Maire et demande ensuite s'il y a des candidatures à la fonction de Maire.

Madame Michèle Kannengieser se déclare candidate.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17,
Considérant que chaque conseiller municipal, après l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne,**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- **Nombre de votants (bulletins déposés) : 29**
- **Bulletins blancs ou nuls : 1**
- **Suffrages exprimés : 28**

- **Majorité absolue : 15**

Mme Michèle Kannengieser a obtenu 28 voix (en toutes lettres vingt huit voix).

Mme Michèle Kannengieser ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire et est installée immédiatement.

POINT N°6

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le maire nouvellement élu prend la présidence. Il propose ensuite de créer 8 postes d'Adjoints.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2,
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de La Wantzenau un effectif maximum de 8 adjoints,
Le conseil municipal,
après avoir délibéré,
➤ décide à l'unanimité, de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à 8.**

POINT N°7

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Après un appel à candidatures par liste, l'unique liste candidate est composée de : Alain Herrmann, Katia Bossuyt, Roger Bodé, Pia Wolff, Nicolas Eschbach, Geneviève Gabel, François Vix et Marianne Boudaud.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-4 et L.2122-7-2,
Considérant que chaque conseiller municipal, après l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne,**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- **Nombre de votants (bulletins déposés) : 29**
- **Bulletins blancs ou nuls : 0**
- **Suffrages exprimés : 29**

- **Majorité absolue : 15**

La liste composée de Alain Herrmann, Katia Bossuyt, Roger Bodé, Pia Wolff, Nicolas Eschbach, Geneviève Gabel, François Vix et Marianne Boudaud a obtenu 29 voix (en toutes lettres vingt neuf voix).

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus adjoints au maire, dans l'ordre de la liste, Alain Herrmann, Katia Bossuyt, Roger Bodé, Pia Wolff, Nicolas Eschbach, Geneviève Gabel, François Vix et Marianne Boudaud

POINT N°8

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Madame le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local telle qu'indiqué dans l'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales.

A l'issue de cette lecture, une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux est remise à chaque conseiller municipal.

POINT N°9

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES

Afin de préparer le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et le Budget Primitif 2026, qui doit être voté avant le 30 avril 2026, le Maire propose de créer la commission communale des finances, comme suit :

Commission des finances, composition : 6 membres, qui sont : Roger Bodé, Nicolas Eschbach, Jean-Philippe Pasquier, Marc Brigeot, Alban Roth, Dominique Driutti.

Le conseil municipal,

**Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-22,
après avoir délibéré,**

➤ décide à l'unanimité, de constituer la commission communale des finances comme suit :

- **Commission des finances, 6 membres, membres titulaires : Roger Bodé, Nicolas Eschbach, Jean-Philippe Pasquier, Marc Brigeot, Alban Roth, Dominique Driutti.**

POINT N°10

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Il est procédé à l'appel à candidatures.

Une seule liste s'est portée candidate et est composée de :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Geneviève Gabel - Christine Stroh - Katia Bossuyt - Roger Bodé - Jean-Philippe Ruhlmann	- Marie-Louise Picard - Harmony Oberlé-Barbier - Alban Roth - Linda Molki - Sandra Tournier

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.1411-1, L.1411-5 et L.2121-21 du code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient d'élire les membres de la commission de délégation de service public pour la durée du mandat,

Considérant que Madame le Maire est présidente de la commission,

Considérant qu'une seule liste s'est portée candidate,

➤ **dit que la commission de délégation de service public est constituée comme suit :**

Membres titulaires	Membres suppléants
- Geneviève Gabel - Christine Stroh - Katia Bossuyt - Roger Bodé - Jean-Philippe Ruhlmann	- Marie-Louise Picard - Harmony Oberlé-Barbier - Alban Roth - Linda Molki - Sandra Tournier

POINT N°11

COMITE DU SIVU DU TEMPLE ET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DU RIED NORD POUR L'ENTRETIEN ET LA PRESERVATION DE PATRIMOINES CULTUELS ET CINERAIRES

Il est proposé de nommer Katia Bossuyt et Roger Bodé, en tant que délégué de la commune.

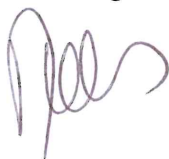
Le conseil municipal,

après avoir délibéré,

➤ **désigne à l'unanimité, Katia Bossuyt et Roger Bodé pour siéger au sein du comité du syndicat intercommunal à vocation unique pour l'entretien et la préservation de patrimoines cultuels et cinéraires du Ried Nord.**

Clôture de la séance à 11h00.

Michèle Kannengieser, Maire



Alain Herrmann, secrétaire de séance

